



Tarification année scolaire 2021-2022

Susceptible d'évolution à la rentrée scolaire.

Restauration scolaire

Les tarifs de la restauration scolaire sont étroitement liés au quotient familial qui définit des tranches de tarification.

Votre quotient familial est disponible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, si vous êtes allocataire ou déterminé à partir de votre avis d'imposition (N-1) dans l'hypothèse où vous n'êtes pas allocataire.

Tranches quotient familial	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi scolaire
0 à 399	2.77
400 à 799	2.81
800 à 1299	3.54
1300 à 1799	3.91
1800 à 2299	3.96
2300 à 2799	4.17
2800 et +	4.23